

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit BOILERMATE 9100H Hardness Checker

Autres moyens d'identification Pas disponible.

Usage recommandé Traitement à l'eau de chaudière

Restrictions d'utilisation

Aucun(e) connu(e).

Fabricant

Nom de la société Miura Canada Co., Ltd.

Adresse 4025 Sladeview Crescent, Unit 5&6

Mississauga, ON

L5L 5Y1 Canada

Téléphone 905-607-4289

905-607-8329 (Télécopie) 1-800-666-2182 (Toll Free)

Courriel Numéro de téléphone Canada-customersupport@miuraz.com 613-996-6666 (CANUTEC) Transport

d'urgence

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Cancérogénicité Catégorie 2

Dangers environnementaux

Risques défini pour SIMDUT

2015

Éléments d'étiquetage

Non classé. Non classé



Mention d'avertissement

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants,

vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. EN CAS

d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage Garder sous clef.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.
Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers pour la

santé non classifiés ailleurs

(DSNCA)

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés

ailleurs (DPNCA)

Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange				
	Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
	Diéthanolamine		111-42-2	0.1 - 1 *
	Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté		13235-36-4	0.1 - 1 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de

l'attention médicale.

Peau Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation

persiste.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Yeux

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Obtenir immédiatement de

Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

l'attention médicale.

une vision trouble.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

Ingestion

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse antialcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant

des produits chimiques

Pas disponible.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

autonome.

Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire

Lutte contre l'incendie / instructions

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vetements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Eviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit.

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.

Éviter une exposition prolongée.

Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris

Garder sous clef.

Conserver dans un endroit frais, sec, bien-aéré.

Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

les incompatibilités

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	MPT	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur
Diéthanolamine (CAS	MPT	2 mg/m3
111-42-2)		

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Diéthanolamine (CAS	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et
111-42-2)			vapeur.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Diéthanolamine (CAS	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et
111-42-2)			vapeur.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Composants

•	, i	
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	15 minutes	4 mg/m3
1 1 1 7 2 <i>1</i>		

Type

8 heures 2 mg/m3

Valeur

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Diéthanolamine (CAS	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et
111-42-2)			vapeur.

États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Туре	Valeur
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	MPT	15 mg/m3

États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants Type Valeur

mag 8

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au suiet de Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites

pour l'ACGIH ou PEL. l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie

S'assurer une ventilation adéquate.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

yeux

Protection de la peau

Protection des mains Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de

NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

Sans objet.

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas

manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Solution aqueuse. **Aspect**

Liquide. État physique Liquide. **Forme**

bleu foncé / Mauve Couleur Odeur Amine faible Seuil de l'odeur Pas disponible.

10.1 (solution de 1%) pН

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

Point d'écoulement Pas disponible.

1.1 Densité

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Point d'éclair 120.0 °C (248.0 °F) Vitesse d'évaporation Pas disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Pas disponible. Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative Solubilité Miscible

Température

Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Viscosité Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ne mélangez pas aux matériaux incompatibles. Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Stabilité chimique

Conditions à éviter

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles

Acides. Bases fortes.

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion. Voies d'exposition

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Ingestion

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Provoque une sévère irritation des yeux. Yeux

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

une vision trouble.

physiques, chimiques et toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin

11.9 ml/kg, HSDB

Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

8328 mg/kg, RTECS

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat 1100 mg/kg, ECHA

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté (CAS 13235-36-4)

Rat

Aiguë Cutané

DL50 Pas disponible Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat 1700 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Pas disponible. Minutes d'exposition Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Pas disponible. Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la Pas disponible.

conjonctive

Valeur d'un œdème de la

Jours de récupération

Pas disponible.

conjonctive

Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Non classé. Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) Volume 77 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Volume 77, Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour

l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Non classé. Tératogénicité Non classé. Non classé. Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous Données écotoxicologiques

ComposantsEspècesRésultats d'épreuvesDiéthanolamine (CAS 111-42-2)AlguesIC50Algues7.8 mg/L, 72 heuresCrustacésCE50Daphnia55 mg/L, 48 heures

Aquatique

Poisson CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales 100 mg/L, 96 heures

promelas)

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium, tétrahydraté (CAS 13235-36-4)

Aquatique

Poisson CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis 472 - 500 mg/L, 96 heures

macrochirus)

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce

produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminésLes contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un

déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir urésidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Dangereux

Réglementations Fédérales

des Ftats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR

1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très Non

dangereuse

SARA 311/312 Produit Oui

chimique dangereux

Catégories de danger Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

classé Cancérogénicité

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation

Voir ci-dessous

des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6) Inscrit.
2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) Inscrit.
Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)Inscrit.2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)Inscrit.Diéthanolamine (CAS 111-42-2)Inscrit.Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium,Inscrit.

tétrahydraté (CAS 13235-36-4)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)

2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)

2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)

2,2",2""-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

 \triangle

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Diéthanolamine, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène

Diéthanolamine (CAS 111-42-2) Inscrit: Juin 22, 2012

Inventaires

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Canada Liste intérieure des substances (LIS)

Date de publication 20-Décembre-2021

Oui

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Canada Liste extérieure des substances (LES)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

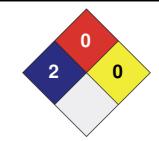
réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations







Oui

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 20-Décembre-2021

Version n° 04

Date en vigueur 20-Décembre-2021

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Autres informations Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.